

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 février 2016**

OBJET
01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

N° 2016-02-01
NOMENCLATURE : 7/1/1

L'an deux mille seize, le vingt-neuf février à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf février 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

Pouvoirs : 5

**Catherine HENRY donne pouvoir à Catherine CADOU
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Valérie ROBERT donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET**

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants d'organiser dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat sur les orientations générales du budget, sur les engagements pluriannuels envisagés, sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement et sur les taux de fiscalité.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal ont été destinataires, préalablement à la séance, d'une note explicative de synthèse telle qu'annexée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

Pour extrait conforme,

Le 29 février 2016,

Accusé de réception en préfecture
03091-20160229-2016-02-29-DE01-
DE
Alain ROYER
Date de transmission : 02/03/2016
Date de réception préfecture : 02/03/2016

Publié le 02/03/16